



Commune de
Semsales

Administration communale
Grand-Rue 16
Case postale 17
1623 Semsales FR



Semsales
sans CO₂

Affaire traitée par :
Conseil Communal / RD / dv

Aux parents
des enfants fréquentant l'AES
« La Planète Colorée »
de Semsales

Semsales, le 30 mars 2026

Accueil extrascolaire (AES-Semsales)

Retards récurrents pour récupérer ses enfants - Rappel de bonnes pratiques

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Le Conseil communal a été informé du nombre croissant de situations où les parents arrivent en retard à l'AES pour récupérer leurs enfants. Si des situations exceptionnelles peuvent survenir, nous nous permettons de rappeler que ce service (AES) n'est pas « à la carte » mais qu'il est régi par un règlement auquel les parents sont tenus de se soumettre.

Pour rappel, les bases légales disent ceci :

Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (du 16 avril 2025)

Art. 4 al. 1 « La signature du formulaire d'inscription engage son/sa signataire : let. c. au respect des horaires de l'Accueil, en particulier les heures d'arrivée et de départ des enfants.

*Art. 15 al.4 **Responsabilités** L'article définit les procédures en cas d'absence*

Règlement d'application de l'Accueil extrascolaire (en cours de révision)

Art. 4 al. 9 Les parents s'engagent à venir rechercher leurs enfants à l'Accueil à l'heure convenue.

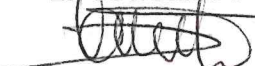
A préciser que ce règlement d'application est actuellement en cours de révision et que la nouvelle version prévoit une facturation de ces retards.

L'intention de ce message est de rappeler les bonnes pratiques et d'encourager les parents à respecter scrupuleusement le fonctionnement de cette structure d'accueil extrafamilial mise à leur disposition.

Le Conseil communal vous remercie de l'attention portée à ce qui précède. Il vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, ses salutations les meilleures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :


Delphine Vauthey

La Syndique :


Noémie Berthoud